



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/01/2026

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 10

Nombre de Conseillers représentés : 1

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 22h15

DATE DE CONVOCATION
20/01/2026

AFFICHAGE LE
30/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 26 janvier, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 20 janvier 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Nicolas Métivier, Francis Meuterlos, Samuel Péridy, Bénédicte Lavier, Thierry Rolland, Vanessa Jeannin, Lucie Jurcevic, Florence Collino.

Excusés : Gaël Marandin, Audrey Tétart, Sandrine Boillot, Hervé Lacroix.

Absent : Estelle Remacle.

Pouvoirs : Audrey Tétart à Gérard Dèque

Secrétaire : Samuel Péridy

RECOURS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU DOUBS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ pour l'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ À MÉTABIEF-APPUI PROJET PORTÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE DU MONT D'OR

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
- le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.324-1 et suivants relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;
- les statuts de l'Établissement Public Foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté (EPF Doubs BFC) ;
- les statuts du Syndicat mixte du Mont d'Or ;
- la délibération du Syndicat mixte du Mont d'Or tendant à mobiliser l'EPF Doubs BFC pour l'acquisition d'un bien immobilier situé sur la commune de Métabief ;

Considérant :

- que le Syndicat mixte du Mont d'Or porte un projet d'intérêt général visant à requalifier le bas de station de Métabief sur le territoire du massif du Mont d'Or ;
- que, dans ce cadre, l'acquisition de biens immobiliers situés sur la commune de Métabief peut concourir à la réalisation dudit projet ;
- que le recours à l'Établissement Public Foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté permet d'assurer un **portage foncier**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212503809-20260126-26A03-DE

- temporaire**, sécurisé juridiquement et financièrement, dans l'attente de la réalisation du projet ;
- que l'intervention de l'EPF Doubs BFC s'inscrit dans ses missions statutaires et dans l'intérêt des collectivités membres du territoire ;
 - qu'il appartient à la commune de Métabief de se prononcer sur le principe de ce recours et d'autoriser la poursuite des démarches correspondantes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1

Approuve le principe du recours à l'Établissement Public Foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté pour l'acquisition des biens suivants, situé sur la commune de Métabief, dans le cadre du projet porté par le Syndicat mixte du Mont d'Or :

- murs et fonds de commerce Roger Maire Sport
- 2 locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée du même l'immeuble

Article 2

Approuve le principe du portage foncier par l'EPF Doubs BFC, selon les conditions définies par les statuts de l'établissement et les conventions à intervenir.

Article 3

Autorise le Maire à :

- émettre un avis favorable à l'intervention de l'EPF Doubs BFC,
- signer tout document, convention ou acte nécessaire à la mise en œuvre de cette intervention,
- et à effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Dit que la présente délibération sera notifiée au Syndicat mixte du Mont d'Or et à l'Établissement Public Foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE

